



www.ffvoile.org



Partenaire officiel

17, rue Henri Borel
75015 Paris

Téléphone 01 40 60 37 00

Télécopie 01 40 60 37 37

Réf. : MD / JC / MN / 2004-09-57

A Messieurs les Présidents de Ligue

Mission Formation
Jacques CATHELINEAU
Chargé de mission Formation et Gestion de Carrières

Copie à :
Mesdames et Messieurs les responsables de
CRF

Secrétariat : Michèle NAKAGIRI
Tél : 01.40.60.37.17
Mail : michele.nakagiri@ffv.fr

Et à :
Mesdames et Messieurs les Cadres Techniques

Paris, le 17 septembre 2004

Objet 2^{ème} session nationale de perfectionnement de formateurs expérimentés (B3)

Cher(e) Ami(e),

Conformément à la décision du Comité Directeur de la FFVoile, la Mission Formation de l'Encadrement (MFE) a déposé en novembre 2003 une demande de création d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de « Moniteur Occasionnel de Voile » (MOV) auprès de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) de la branche « sport ». L'instruction de ce premier dossier par la CPNEF « sport » prend du temps. Elle requiert en outre l'avis favorable de la Commission Professionnelle Consultative (CPC) des Métiers de l'Animation et du Sport (MAS) au regard de la qualification garantissant la sécurité des pratiquants et des tiers (article 363.1 du Code de l'éducation). L'inscription au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) ne sera effective, en cas d'avis favorables, qu'en 2005 ou 2006.

Dans l'attente, les diplômes de Moniteur Fédéral (Voile et Croisière) délivrés jusqu'au début de l'année 2007 au plus tard conservent les prérogatives qui leur sont attachées, c'est-à-dire la possibilité d'encadrement rémunéré lors des périodes de congés scolaires et 200 heures au-delà, sous couvert d'un titulaire d'un BEES voile ou aviron ou canoë-kayak, au sein des seules structures affiliées à la FFVoile ou des groupements agréés par elle.

La MFE réunie en colloque national annuel a préconisé la mise en œuvre sans attendre les améliorations de la certification et de la formation pour les diplômes de MFV et de MFC1°. Ainsi, le dispositif fédéral bénéficiera des progrès afférents, lesquels le rapprocheront en temps utiles du projet de CQP de MOV présenté par la FFVoile.

Pour ce faire, la MFE propose une session de formation des formateurs parmi les plus expérimentés et les plus actifs. La 1^{ère} session a eu lieu du 22 au 26 mars dernier à l'E.N.V. La 2^{ème} session vise à finaliser les documents nécessaires aux expérimentations 2005. Elle se déroulera :

**du lundi 18 au jeudi 21 octobre 2004
au C.R.E.P.S. PACA – Pont de l'Arc – 13090 AIX EN PROVENCE – Tél. 04 42 93 80 00.**

.../...

[Les Produits Laitiers / Bayer / Tribord / Maxsea / Renault / Zodiac / Yamaha Marine](#)
Fournisseurs officiels

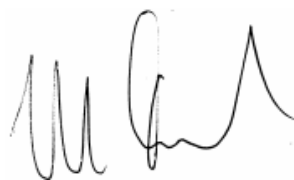


Je vous confirme que la participation à cette session vaut obligation de recyclage pour les formateurs habilités. Cette session n'est pas ouverte aux nouveaux formateurs ni aux formateurs débutants pour lesquels elle serait totalement inadaptée.

Je vous rappelle qu'en cas d'absence de prise en charge par un organisme financeur de la formation professionnelle, le club employeur ou la ligue régionale de voile s'engagera au minimum pour le règlement d'un montant de 166 € (50% du total), le reste étant pris en charge par la FFVoile au titre de subvention pour la formation des formateurs habilités.

Jacques CATHELINÉAU et moi-même restons à ton entière disposition à toutes fins utiles, en particulier en cas de difficultés financières.

Je te prie de croire, Cher(e) Ami(e), à mes plus cordiales salutations sportives.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Duclot', with a stylized, cursive script.

Michel DUCLOT
Responsable de la Mission Formation de
l'Encadrement de la FFVoile